

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 09 MARS 2015**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 15.

**PRESENTS** : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES** : M. Emmanuel GERRER

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Néant

**ONT DONNE PROCURATION** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**
2. **URBANISME**
  - 2.1 Droit de préemption urbain
3. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015**
4. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
  - 4.1 Vente de bois
5. **BÂTIMENTS**
  - 5.1 Maîtrise d'œuvre – infiltrations salle polyvalente
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
7. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
8. **DIVERS**

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2016 et le signe séance tenante.**

## **2. VOIRIE / QUALITE DE VIE**

### **2.1 VENTE DE BOIS**

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que suite à l'abattage des arbres de la rue de Hésingue et de la salle polyvalente il convient de fixer un prix de vente pour les stères qui seront achetés par M. Jean-Jacques SCHMITT (bois rue de Hésingue) et M. Théo WEIGEL (bois salle polyvalente) et il propose 20 € par stère.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le prix de 20 € par stère pour le bois suite à l'abattage des arbres rue de Hésingue et à l'arrière de la salle polyvalente.**

Suite à une question de M. Bernard BOEGLIN, M. HUTTENSCHMITT indique qu'il y a environ 7 stères à l'arrière de la salle polyvalente et 6 stères dans la rue de Hésingue.

## **3. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

Mme le Maire laisse la parole à Mme BARLIER de l'AURM (Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne) qui a été l'assistante de la Commune pour ce dossier durant toutes ces années de travail.

Mme BARLIER résume les travaux effectués durant les 5 années écoulées pour mener à terme ce projet et répond aux questions des conseillers. Mme BARLIER passe également en revue les avis des PPA ainsi que le rapport du commissaire-enquêteur (tableaux annexés).

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants, et ses articles R 123-1 et suivants

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2009 prescrivant la révision du POS, ses objectifs et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat au sein du conseil municipal du 26 septembre 2011 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable et la délibération du 26 septembre 2011 le retraçant ;

Vu la délibération en date du 17 février 2014 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal n°40/2014 en date du 08 octobre 2014 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées consultées après la transmission du dossier de PLU arrêté ;

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et les avis des personnes publiques associées justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme (cf. tableaux de synthèse annexés à la présente délibération) ;

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal à 13 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine**

**MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) et 1 ABSTENTION (Véronique HERTER),**

**Décide d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;**

**Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.**

**Dit que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Buschwiller, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

**Dit que la présente délibération sera exécutoire :**

- ✓ **dès réception par le préfet ;**
- ✓ **après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie et mention dans un journal), la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.**

**Autorise Mme le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.**

Mme le Maire remercie particulièrement Mme BARLIER pour son professionnalisme, ainsi que le secrétariat de la mairie et toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du PLU.

Suite à une question de Mme le Maire, Mme BARLIER confirme que le plan local d'urbanisme de Buschwiller est bien conforme au Grenelle de l'environnement et à la loi ALUR.

## **4. URBANISME**

### **4.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le P.L.U. approuvé par délibération du conseil municipal en date du 09 mars 2015

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs, les zones urbaines ou d'urbanisation futures (voir plan annexé) lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Roger OBERMEYER ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal**

**Par 12 voix POUR (Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) et 2 ABSTENTIONS (Daniel ALLEMANN et Véronique HERTER),**

**Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU du PLU et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.**

**Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.**

**Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.**

Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## **5. BÂTIMENTS**

### **5.1 MAITRISE D'ŒUVRE – INFILTRATIONS SALLE POLYVALENTE**

Afin de solutionner les problèmes récurrents d'infiltrations à la salle polyvalente, M. Bernard BOEGLIN indique qu'il convient de valider le devis de la société Alpha Ingénierie pour les prestations de maîtrise d'œuvre à savoir : rédaction des pièces écrites de consultation CCAP et CCTP simplifié, visite technique, trois visites de chantier.

Ceci pour un montant de 7.200 € HT.

Mme Denise HECHT souhaite savoir si le point d'infiltrations a été détecté ? Mme le Maire lui répond qu'il y a plusieurs points d'infiltrations et qu'il est préférable de faire des grands travaux.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le devis de la société Alpha Ingénierie pour un montant de 7.200 € HT.**

## **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **6.1 COMMISSION URBANISME – RAPPORTEUR M. ROGER OBERMEYER**

#### **• Déclaration préalable acceptées**

Référence : DP 068 061 15 D0002  
Demandeur : LE MEUR Thomas  
Objet : Mur de soutènement  
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelles n°321, 328  
Adresse du terrain : LAGER  
Superficie : 800 m<sup>2</sup>

### **6.2 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES**

- M. Denis HUTTENSCHMITT fait savoir que du vandalisme a encore été constaté à l'arrière de la salle polyvalente, panneau de signalisation et poubelle arrachés, détérioration de la gouttière, jet de bois dans la rivière. Il précise que ce type d'actes n'est constaté que durant les vacances scolaires. Les conseillers souhaiteraient trouver une solution pour mettre un terme à ces agissements et Mme le Maire propose d'en discuter lors de la prochaine réunion de la commission.
- M. Denis HUTTENSCHMITT indique que lors de l'enlèvement des décorations de Noël, des problèmes techniques ont été constatés sur la nacelle. Il s'avère que cette nacelle n'est plus homologuée malgré les vérifications semestrielles par l'APAVE (environ 160 € par vérification). Il indique qu'il a étudié avec attention ce dossier et qu'il serait plus rentable pour la commune de louer une nacelle en cas de besoin. Une location s'élève à environ 180 € par jour et il n'y aurait plus d'entretien. De plus il précise que cette nacelle n'est pas assurée, ni immatriculée, elle ne peut donc qu'être tractée avec le tracteur.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise en vente de la nacelle DENKA LIFT par enchères publiques sur internet pour 1.500 € comme prix de départ de la vente. La vente de la nacelle se fait en l'état et sans garantie. Le retrait de la nacelle sera à la charge de l'acheteur.**

- Mme le Maire indique que le Haut-Rhin propre aura lieu le samedi 11 avril 2015 de 09h00 à 12h00; une information sera distribuée dans le village en temps utile.

### **6.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT**

Mme Véronique HERTER indique que les conscrits organiseront le ILTIS le 22 mars 2015; à cette occasion ils souhaitent louer gratuitement la petite salle Albert Schweitzer.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la location gratuite de la petite salle Albert Schweitzer au profit des conscrits pour le 22 mars 2015 à l'occasion de la soirée post-Ilitis.**

## **6.4 COMMISSION COMMUNICATION**

Mme Denise HECHT rappelle que l'ensemble du Conseil est prié de fournir des idées d'articles pour le prochain bulletin qui paraîtra en juillet 2015 et donne lecture d'une proposition d'article concernant le vol de bois.

## **6.5 C.C.A.S.**

Mme Denise HECHT indique que le C.C.A.S se réunira lundi 16 mars 2015 et que l'opération tulipes aura lieu le dernier week end de mars.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **7.1 S.I.C.E. 3 F. M. Roger OBERMEYER / M. Christian WEIGEL**

MM. OBERMEYER et WEIGEL font savoir que les travaux au niveau de la chute d'eau HEINIMANN débiteront très prochainement.

### **7.2 C.C.3.F. – Commission communication : Mme Véronique HERTER / M. Jacques DUCRON**

Mme Véronique HERTER indique que le prochain magazine de la C.C.3.F. paraîtra au mois de mai.

## **8. DIVERS**

- Mme le Maire indique les prochaines réunions à savoir :  
Réunion du C.C.A.S. : le lundi 16 mars 2015 à 19h15 à la mairie.  
Exposition de peinture et d'art : du 20 au 22 mars 2015 à la salle polyvalente.  
Elections départementales : les dimanches 22 et 29 mars 2015 à la salle polyvalente.
- Mme le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil municipal « spéciale finances » aura lieu le 30 mars prochain à 18h45.
- Mme le Maire informe les conseillers que M. Jürg Râmi, Directeur de l'Euroairport prendra sa retraite à compter du 31 juillet 2015. Dans le même temps M. Vincent DEVAUCHELLE, Directeur-Adjoint quittera également l'Euroairport le 30 juin 2015. Elle fera le nécessaire pour organiser une visite de l'Euroairport avant son départ.
- M. OBERMEYER indique que des travaux de chemisage sur le réseau d'assainissement auront lieu rue de Hésingue à compter du 16 mars 2015 pour une durée d'environ 2 mois.
- Mme le Maire rappelle que la réunion publique de M. DELMOND et Mme SCHMIDIGER dans la cadre des élections départementales se tiendra à Buschwiller dans le bar le 11 mars 2015 à 18h30, pour le moment il s'agit du seul binôme qui fera une réunion publique dans la commune.
- Mme Audrey BAUMANN souhaite avoir des renseignements complémentaires au sujet de l'arrêté de lutte contre les nuisances sonores. Mme le Maire lui répond.
- Mme Audrey BAUMANN signale que le chantier des maisons en construction, rue des Vergers n'est pas sécurisé, Mme le Maire demande à M. OBERMEYER de se rendre sur place et de faire le nécessaire.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 09 MARS 2015</b>
--

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**
2. **URBANISME**
  - 2.1 Droit de préemption urbain
3. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015**
4. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
  - 4.1 Vente de bois
5. **BÂTIMENTS**
  - 5.1 Maîtrise d'œuvre – infiltrations salle polyvalente
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
7. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
8. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		